

NUMÉRO E-E26675

VALABLE JUSQU'AU 19/05/2024

ÉDITÉ LE 10/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1954

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 317 425 502 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4022853

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 03294568

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 03294568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BERBACH INSTALL SANITAIRES

2, RUE DES PUISATIER
67500 HAGUENAU

Téléphone : 03 88 73 20 17

Portable :

Site Internet : www.berbach-sarl.fr

E-mail : contact@berbach-sarl.fr

Responsabilité légale :

BERBACH YANNICK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/06/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/09/2019
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	03/06/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	18/03/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	03/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.